

## **Compte-rendu de la rencontre du SIA avec deux conseillers du Ministère qui s'est tenue le 17 juillet 2008 dans les locaux du ministère.**

Etaient présents :

- pour le MEN : Rolland Jouve, Yves Cristofari
- pour le SIA : Robert Prosperini, Michèle Vinel et Claude Desfray

### ***Préambule :***

*Les demandes d'audience du SIA depuis fin mars sont restées sans réponse. Le ministère a décidé de négocier l'évolution des missions des IPR uniquement avec le SNIA IPR. Il n'a pas informé le SIA du protocole de discussion mis en place. Pourquoi la proposition du SIA d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des organisations représentatives des IA n'a pas été retenue par le Ministère ? Pourquoi le SIA a-t-il été exclu ?*

*C'est lors de l'audience qui a duré environ une heure, dans une atmosphère particulière car obtenue à l'arraché avec deux conseillers du Ministre (Rolland Jouve et Yves Cristofari) à travers les propos tenus, les mots utilisés, les questions posées que l'on comprend pourquoi.*

*En effet lorsque, dès le début de l'audience, nous manifestons notre étonnement quant à l'existence de ce protocole auquel le SIA n'a pas été associé, il nous est répondu que d'autres organisations bénéficient d'une représentativité plus large au plan national, ce qui amène cette nouvelle interrogation : existerait-il un syndicat « officiel » ? Le Ministère voudrait-il marginaliser le SIA ?*

*Les deux conseillers s'engagent à solliciter Pierre-Yves Duwoye pour nous recevoir dans les meilleurs délais.*

Rolland Jouve et Yves Cristofari nous demandent de leur exposer nos revendications.

Après avoir rappelé que le SIA s'est toujours comporté comme un syndicat responsable, prenant en compte les contraintes budgétaires, R Prosperini exprime quelques unes des revendications essentielles : indiciaires, indemnitaires et fonctionnelles.

Ainsi, le manque d'attractivité du corps est la conséquence du faible différentiel indiciaire (indice terminal) existant entre corps de recrutement et corps des IA (le tableau comparatif des carrières indiciaires élaboré par le SIA est présenté aux conseillers). Ceci explique la difficulté actuelle à recruter, ce dont conviennent nos interlocuteurs. Ils nous laissent toutefois entendre que l'accès à l'échelle C n'est pas à l'ordre du jour puisqu'il remettrait en cause le barème de calcul des pensions ainsi que les échelles indiciaires d'autres corps de la fonction publique. L'idée qu'il soit accessible dans un premier temps aux IA-DSDEN selon l'importance des départements qu'ils auraient en charge n'est pas écartée.

Sur le plan indemnitaire, nous rappelons que :

- l'ICA ne représente actuellement que 15% du salaire des IA-IPR et qu'elle pourrait raisonnablement s'élever à 30% sachant que dans certains ministères y compris à l'Education nationale elle atteint 50% (exemple donné d'un IEN chef de bureau à l'administration centrale qui a une ICA annuelle de 17000 €) ;
- l'ICA des stagiaires 1<sup>ère</sup> année n'est toujours pas alignée sur celle des titulaires ;
- l'indemnité de changement de résidence n'est pas accessible aux stagiaires 1<sup>ère</sup> année.

Nous évoquons aussi la situation en double résidence, des stagiaires comme celle des titulaires, très coûteuse sur le plan financier. L'accompagnement de la mobilité par des mesures adaptées nous semblent indispensables pour rendre attractif l'accès au corps.

En ce qui concerne les frais de déplacement, à l'heure où les prix des carburants génèrent incertitude et nervosité, il serait temps de traiter ce problème de façon pragmatique. Nous informons nos interlocuteurs de la discussion technique à ce sujet menée par le SIA avec le Ministère de l'économie et des finances : l'audit interministériel auquel ont été conviées les organisations syndicales

- établit clairement que la mise à disposition pour chaque IA-IPR d'un véhicule, demande récurrente du SIA ;
- constitue la seule solution pour résoudre le problème des frais de déplacement. Au-delà du seuil de 9000 km/an, l'Etat réaliserait de substantielles économies, tout en participant à la protection de l'environnement. Des véhicules en crédit-bail avec cartes carburant et contrôle a posteriori seraient beaucoup moins lourds à gérer pour l'administration.

Après avoir écouté nos revendications, nos deux interlocuteurs peu loquaces jusqu'à présent nous demandent clairement quelle évolution nous envisageons dans nos missions qui justifierait une revalorisation.

Notre réponse fait clairement valoir que l'évolution de l'ensemble de nos missions se fait en adéquation avec celle du système éducatif, que nous sommes donc partie prenante de la mise en place des dispositifs qui en découlent (socle commun, réforme du lycée, nouveaux programmes...), ce qui modifie de fait substantiellement, qualitativement et quantitativement nos missions.

Le système éducatif a besoin de personnels d'encadrement tels que les IA qui, par leur expertise pédagogique, ont une crédibilité qui leur permet d'apporter un éclairage sur les réformes pour dépasser une analyse strictement politique, source de tensions voire de blocages.

Nos interlocuteurs insistent sur les ruptures nécessaires dans l'évolution du système éducatif. Nous leur faisons remarquer que si des ruptures sont nécessaires, des continuités ne peuvent être occultées.

Lorsque nos interlocuteurs nous demandent des précisions sur la position des IA-IPR dans la chaîne hiérarchique et en particulier par rapport aux IA-DSDEN, notre réponse est très claire : **les IA-IPR sont comme les IA-DSDEN, les conseillers des Recteurs et leur loyauté ne saurait être remise en cause.**

A ce titre, les IA-IPR doivent être associés à l'élaboration de la politique académique et à la stratégie de sa mise en œuvre. Ils participent à des missions académiques qui contribuent à la régulation du système. Les IA, dans la diversité de leurs fonctions, ne sont pas des fonctionnaires régionaux (ils ne dépendent pas des collectivités territoriales). Ils ne peuvent pas être des fonctionnaires territoriaux car en tant que conseillers des recteurs, ils doivent garder un lien fort avec le niveau national, pour disposer d'informations et d'analyses globales. Ce lien doit donc être maintenu et renforcé via l'Inspection Générale et par la participation des IA aux groupes de travail nationaux.

Nos interlocuteurs reconnaissent notre rôle d'encadrement qu'ils souhaiteraient voir renforcé par une approche plus dynamique et collective au sein des conseillers du Recteur.

En réponse à nos revendications, les conseillers rappellent les difficultés budgétaires relatives au traitement indiciaire : ces évolutions indiciaires sont impactées par la réforme de la fonction publique (RGPP) et l'allongement des carrières. Cela s'avère coûteux et risque de produire des effets collatéraux sur les autres corps.

Ils se disent toutefois prêts à travailler avec nous sur la redéfinition et l'évolution des missions des IA, écartant cependant l'idée de créer des groupes de travail. Les discussions déjà engagées avec Pierre-Yves Duwoye et d'autres organisations devraient rapidement être poursuivies avec le SIA.

Nous leur rappelons le réalisme des revendications du SIA qui à aucun moment n'a souhaité remettre en cause le temps de travail, ce qui serait incompatible avec la mission d'un cadre. Nos interlocuteurs conviennent qu'une telle revendication est pour le moins choquante et incompatible avec le niveau de nos fonctions ; le Ministère n'engagera pas de réflexion sur ce dossier.

Nous abordons la question des équipes pédagogiques pour aider les IA dans la mise en place et l'accompagnement des réformes. Nos interlocuteurs nous précisent que cela se discutera dans un cadre plus global car il y a des enjeux fonctionnels, budgétaires, de deuxième carrière des enseignants. Pour eux, le sujet n'est pas les aides IPR, mais comment enrichir les ressources d'accompagnement au sein d'un établissement et dans le cadre de réseaux.

Nos interlocuteurs nous proposent d'obtenir une audience avec Pierre-Yves Duwoye qui pilote les discussions commencées avec le syndicat signataire. Ces discussions devront cependant se poursuivre dans un délai assez court et sur des objectifs fonctionnels précis.

Compte rendu élaboré par Claude DESFRAY